



Commune de DANZE

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 19 heures

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de DANZE se sont réunis en lieu et séance ordinaires, à la mairie de DANZE, sous la Présidence de Monsieur Thierry SIFANTUS, maire,

Sur convocation du 08 septembre 2026 adressée le 09 septembre 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Thierry SIFANTUS, Mme Patricia STOERKEL, M. Thierry TURPIN, Mme Dominique BESSON SOUBOU, M. Michaël LUTZ, Mme Maria-Dolorès RODRIGUEZ-HERNANDEZ, M. Bruno MULET, M. Xavier COSTAGLIOLA, M. Pierre-Olivier AUGER, Mme Blanche DARGENT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Absents excusés : M. Nicolas MEDARD qui a donné procuration à M Michaël LUTZ, Mme Caroline COSTAGLIOLA CONDY qui a donné procuration à M. Xavier COSTAGLIOLA, Mme Priscilla BARBAS BARTHELEMY qui a donné procuration à Mme Dominique BESSON SOUBOU

Absents non excusés : Mme Julie MIDOUX, M. Mathieu ROGER.

Mme Maria-Dolorès RODRIGUEZ-HERNANDEZ a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 juin 2026 qui lui est soumis.

Titre	Vote – décision du conseil
Communication des décisions	Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte des décisions de la Municipalité.
Compte rendu de la commission patrimoine, cadre de vie et urbanisme du 31 août 2026 - poursuite des projets suivants :	
Le cimetière	Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Loir-et-Cher pour un accompagnement dans le cadre du projet d'aménagement du cimetière communal.
Le Stade	Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition des membres de la commission de poursuivre le projet du Stade et ses abords.
Le Foyer Rural	La mise en conformité du bâtiment se poursuit avec des premières pistes transmises par le maître d'œuvre.
L'atelier technique	Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les premières dépenses dans le cadre de la sécurisation du bâtiment.
Les commerces	Le conseil municipal, à l'unanimité : - Approuve le dépôt de candidature de la commune de DANZE à l'action Villages d'avenir - Retient le cabinet d'Architecture ACROPOLE (VENDOME) pour un montant de 5 760.00 € HT dans le cadre de la mission d'étude de faisabilité et esquisse
Informations diverses	Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des différents travaux en cours et à venir
Demande de subvention du Comité des Fêtes de DANZE	Mme Dominique BESSON SOUBOU, élue intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote, Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés décide d'attribuer au Comité des Fêtes de DANZE une aide financière complémentaire de 1000 € (mille euros) pour accompagner l'association dans le cadre des manifestations à venir sur l'année 2026.

Finances	
Fiscalité : évolution de la taxe d'habitation sur les logements vacants	Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Information diverse	Le conseil municipal prend acte de l'inscription de la commune dans le cadre de l'opération de fiabilisation des évaluations cadastrales.
Budget principal – décision modificative	Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante : Ouverture de crédits (opérations d'ordre) investissement pour : 12 906.49 €
Budget annexe lotissement centre bourg : Affectation du résultat 2025 et décision modificative	Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit : - A titre obligatoire ligne 001 - résultat d'investissement reporté pour 40 775.49 € Et procède en conséquence au budget supplémentaire pour reporter le résultat dans le budget 2026
Budget annexe lotissement les Gâts : Affectation du résultat 2025 et décision modificative	Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit : - A titre obligatoire ligne 001 - résultat d'investissement reporté pour 7 150.98 € Et procède en conséquence au budget supplémentaire pour reporter le résultat dans le budget 2026
Intercommunalité – habitat – convention intercommunale d'attributions	Le conseil municipal, à l'unanimité : - Approuve la convention intercommunale d'attributions
Intercommunalité – rapport 2025 de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication qui lui est faite du bilan d'activités 2025 de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois.
Calendrier des prochaines réunions	Mise en place du prochain calendrier des réunions
Questions et informations diverses	Le conseil municipal prend acte des différentes informations transmises par les élus délégués dans les différents organismes : VAL DEM.

Le maire et président de séance
Thierry SIFANTUS

La secrétaire de séance,
Mme Maria-Dolorès RODRIGUEZ-HERNANDEZ

